

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-

PAULIEN DU 21 AVRIL 2023,

SALLE DU CONSEIL 18H30

Présents : BERAUD Sébastien, COUTAREL Chantal, DUPLOMB Laurent, DUSSAUD Brigitte, LANTHEAUME Louis, LARGER Joël, LIABEUF Eric, OLLIER Valérie, POUNT Marie-Hélène, THOMAS Béatrice, TORRES David, VINCENT Marie-Pierre

Absent(e)s excusé(e)s : Mmes Bizeray – Benezit – Bernard

Mrs. Berger - Ferrand – Soulier - Carme

Pouvoirs : Mme Bizeray ayant donné pouvoir à Chantal Coutarel
Mme Benezit ayant donné pouvoir à Brigitte Dussaud
Mme Bernard ayant donné pouvoir à Louis Lanthéaume
M. Berger ayant donné pouvoir à M Laurent Duplomb
M. Ferrand ayant donné pouvoir à Joel Larger
M. Soulier ayant donné pouvoir à Béatrice Thomas

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Suite à la production de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales, en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les nouveaux éléments notifiés par les deux réformes impactent :

- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- L'affectation aux communes de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- Pour l'année 2023, l'article 1407 du code général des impôts modifié par la LOI n° 2019-1479 du 28 décembre 2019, stipule que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est due, la commune perçoit ainsi cette année sur une base d'imposition prévisionnelle de 303 894 le produit de la taxe « résidences secondaires » au taux d'imposition communal initial de 8.96 % la somme de 27 229 €.

Il est donc proposé de reconduire également les autres taux communaux du foncier bâti et non bâti comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : **35.03 %** issue de 13.13 % (**taux communal inchangé pour la 41^{ème} année**) et intégration du taux départemental de 2021 (21.90 %)
- Taxe foncière (non bâti) (**inchangée**) **taux fixé à 69.27 %**,

COMPTE RENDU DECISIONS DU MAIRE

- Décision **09_2023** du 11/04/2023 entérinant la décision de confier les travaux de réfection des portails du cimetière à l'entreprise JOLIVET pour un montant HT de 10 200.00 €.

- Décision **10_2023** du 13/04/ 2023 entérinant la décision de retenir les entreprises suivantes pour l'aménagement de la salle de motricité de la maison des associations :
 - o Concernant le lot 1 : plâtrerie, peinture, revêtement de sols : SARL Branche montant HT de 40 791.50 €
 - o Concernant le lot 2 : menuiserie intérieure mobilier : SARL DEFIX montant HT de 22 535.05 €
 - o Concernant le lot 3 : électricité SARL CHANDES montant HT de 13 097.00 €.

AIDE ENSEIGNEMENT PRIVE PARTICIPATION FINANCIERE 2023

Il est rappelé au conseil la délibération du 27/04/2016 entérinant la décision de forfaitiser une somme annuelle pour la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée, sur la base d'un coût moyen d'un élève du public.

Mme le maire propose de reconduire le montant de la participation communale allouée à l'école privée pour l'année 2023 à la somme forfaitaire de 55 000 € avec la présentation d'un bilan en fin d'année afin de réajuster si besoin les coûts.

Les paiements étant échelonnés sur les 4 trimestres de l'année en cours.

ECLAIRAGE PUBLIC PUP LES FOURCHES NOLHAC

Madame le Maire expose au conseil, suite à la convention qui a été conclue dans le cadre du PUP avec les propriétaires des futurs lots du secteur « Les Fourches -Nolhac », un avant-projet d'étude d'éclairage public (voie communale) réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est estimée à **14 423.15 € HT**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre à sa charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation de 55% soit :

$$14\ 423.15\ € \times 55\% = 7\ 932.73\ €$$

RESULTAT APPEL D'OFFRES - VALIDATION DES MARCHES REHABILITATION ET AMELIORATION ENERGETIQUE GROUPE SCOLAIRE

La consultation auprès des entreprises a été lancée concernant les travaux de réfection totale des sanitaires de l'école (séparation des toilettes Filles/Garçons, couloir de circulation indépendant des sanitaires) et au titre de l'amélioration énergétique du remplacement en LEDS de tous les luminaires, de la rénovation des menuiseries sur l'école, cantine et appartements.

Les critères d'attribution étant 40 % pour le prix des prestations et 60 % pour le mémoire technique/planning.

Mme le maire propose donc au conseil de retenir les entreprises suivantes suivant le classement :

lot	Estimation € HT	Offres	Entreprises meilleure note	Montant € HT
1 démolition maçonnerie	9 050.00	Sarl Ampilhac CF2C chapuis	Sarl Ampilhac 82.6	6 421.80
2 Menuiseries extérieures	214 800.00	Mcc Gauthier	Mcc 90.4	196 397.62
3 Menuiseries intérieures	24 650.00	Defix	Defix 83.8	25 431.37
4 Plâtrerie - peinture	20 950.00 Avec variante	Ceton Peretti Branche	Branche 81.38 avec variante	16 995.80 3 354.00
5 sols souples	6 900.00	Sol et plus gimbert	Sols et Plus 82.11	5 775.80
6 Plomberie - sanitaires	28 830.00	BPSL energie Lashermes CF2C chapuis Legrand	BPSL Energie 79.6	17 784.00
7 electricité – courants faibles	63 750.00	Cegelec Saby Chandes	Chandes 91	46 816.49
total	368 930.00			318 976.88

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET GENERAL – BUDGETS ANNEXES

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2022** et les décisions modificatives budgétaires qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2022** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2021**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié est déclaré conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part pour les comptes de gestion suivants ;

- Budget général
- Budgets annexes : Résidence haut Solier- zone commerciale La Prade – Lot Le Lac III.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET GENERAL – BUDGETS ANNEXES

M. Laurent DUPLOMB, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Présentation des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget général	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	118 351.63			100 000
Opérations de l'exercice	1 626 179.60	1 829 200.64	1 807 322.05	2 193 544.11
Totaux	1 744 531.23	1 829 200.64	1 807 322.05	2 293 544.11
Résultats de clôture		84 669.41		486 222.06
Restes à réaliser	470 404.88	417 399.47		
Totaux cumulés		2 246 600.11	1 807 322.05	2 293 544.11
Résultats définitifs		31 664		486 222.06

Résidence haut solier	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	105 772.72			
Opérations de l'exercice	131 365.43	187 048.92	37 063.10	87 751.12
Totaux	237 138.15	187 048.92	37 063.10	87 751.12
Résultats de clôture	50 089.23			50 688.02

Zone commerciale La Prade	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	87 640.74			
Opérations de l'exercice	440 616.11	433 378.34	440 616.11	440 616.11
Totaux	528 256.85	433 378.34	440 616.11	440 616.11
Résultats de clôture	94 878.51			

Lot Cnal LAC III	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		247 735.60		
Opérations de l'exercice	1 329 925.52	1 052 264.40	1 335 878.33	1 338 879.10
Totaux	1 329 925.52	1 300 00.00	1 335 878.33	1 335 879.10
Résultats de clôture	29 925.52			0.77

BUDGET GENERAL PRIMITIF 2023

BUDGETS ANNEXES : Résidence Haut Solier – Zone Commerciale LA PRADE – Lot Cnal Lac III

Suite à l'adoption des comptes administratifs, le budget général de l'exercice 2022 dégage un excédent en fonctionnement de 486 222.06 €, celui-ci vient compléter l'excédent d'investissement de 84 669.41 €.

Il en résulte de l'affectation définitive sur le BP 2023 d'un crédit de report en fonctionnement de 100 000.00 € et d'affectation à l'investissement pour 386 222.06 €.

Le rapporteur aux finances Laurent DUPLOMB, poursuivant la présentation des budgets comme suit.

En 2022, la commune a investi au niveau des programmes d'investissements la somme de 1 504 796.80 € (dont 470 404.88 € d'engagement).

Les recettes perçues étant de 1 075 625.63 € (dont 417 399.47 €) en attente de versement des subventions sur 2023).

Le budget de fonctionnement a donc été préparé en tenant compte de l'inflation et notamment sur les charges d'électricité (hausse 70 %), de gaz (30 %) et de carburants, embauche personnel).

Les prévisions de dépenses sont comparables aux dépenses réelles de 2022, d'autant que malgré la hausse des coûts énergétiques, on rétablit la totalité des charges habituelles car nous n'aurons pas à connaître des dépenses exceptionnelles telles que la gestion de la cantine et l'organisation du critérium.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 978 939.95 €

En recettes, il est important de préciser que les dotations (dsr) progresse de 5.7 % ; la fiscalité locale du fait de la hausse de la valeur locative produite par l'Etat et de l'intégration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires au taux communal en vigueur en 2020 génère une progression de 5 % , avec le maintien des taux communaux d'impôts locaux, nos prévisions permettent de prévoir un virement à la section d'investissement de 457 081 € (6 % en dessous de l'affectation réelle de l'année 2022). Il est donc proposé de ne pas augmenter les taux communaux.

La Section d'investissement, après déduction des dépenses obligatoires telles que : remboursement sur annuités du capital des emprunts, remboursement d'un prêt court terme de 500 000 €, il se dégage une capacité d'autofinancement brute de 396 504 €, le tout après déduction des restes engagés sur 2022 (- 53005.41 €) notre autofinancement net ressort à 343 498 € et va permettre d'autofinancer des travaux engagés sur 2023 dont les plus importants sont :

Dans un premier temps :

- Rénovation énergétique du Groupe scolaire
- Aménagement de la salle de motricité à la maison des associations
- La création de 5 appartements sur l'immeuble Amant et de deux commerces au rez de chaussée.
- Et le remboursement du déficit annuel généré par le budget annexe de la résidence du haut solier à hauteur de 46 397 € capital des emprunts restant à payer pour un budget annuel de 231 229 €.

Dans un deuxième temps :

des nouveaux investissements sur 2023 sont évalués à la somme de 1 972 000 €,

- Aménagement du cimetière
- Achat des terrains en vue de l'implantation de la caserne des Sapeurs Pompiers,
- Réalisation du PUP au lieu dit « les fourches Nolhac » les propriétaires privés devant signer la convention de financement très prochainement afin de pouvoir lancer le dossier de consultation des entreprises, le coût total des travaux étant répercutés aux propriétaires sous la forme d'une participation financière en remboursement à hauteur de 10 % à la signature de la convention, 10 % à la réception des travaux permettant la vente des terrains et de 80 % sur un délai de 7 ans.
- L'amorce des études et travaux pour la création du giratoire RD13-25-906 et désenclavement de la rue du Docteur Chabanet.
- La création de la voie communale qui desservira les futures résidences du Parc de St Paulien
- De la voirie communale.

L'équilibre de la section d'Investissement étant de : 4 452 947.84 €

Dans un troisième temps :

- Construction du Centre d'Incendie et de Secours avec participation du SDIS et du Département à hauteur de 75 %.
- Réalisation d'un pumptrack.
- L'aménagement depuis le giratoire à la place de la Prade
- L'agrandissement de la cantine pour permettre d'augmenter la production des repas avec la Ferme de Lavée moyennant un loyer annuel.
- Pour donner suite aux audits énergétiques et thermiques, l'amélioration des logements ou bâtiments communaux afin d'apporter une économie d'énergie avec un seuil de rentabilité d'ici les 5 ans et une diminution des charges de fonctionnement par la suite.

Tout ceci se fera avec l'aide de financements et d'un recours aux emprunts, la dette par habitant aujourd'hui étant de 1 026 €.

Après avoir délibéré, le conseil par un vote à mains levées, adopte le budget général 2023 qui s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 1 978 939.95 € et en investissement à 4 452 947.84 €

Vote du Budget annexe RESIDENCE DU HAUT SOLIER

- section fonctionnement : 83 500.00 €
- section investissement : 147 729.69 €

Vote du Budget annexe ZONE COMMERCIALE LA PRADE

- section fonctionnement : 566 869.07 €
- section investissement : 610 352.26 € (ces montants peuvent paraître important mais il s'agit surtout d'opérations de stock, écritures internes au fur et à mesure de la vente des lots pour arriver à un stock de zero avec clôture du budget). Les travaux sont terminés, la surface cessible étant de 9 680 m² (8 lots : 1 lot vendu et deux retenus). Le prix de vente étant de 37.80 € HT cela devrait générer 365 904 € de recettes.

Vote du budget annexe LOTISSEMENT COMMUNAL LAC III

Le nouveau lotissement est achevé, 35 lots, 4 de vendus à ce jour, 12 lots en vue d'acquisition ferme (attente dépôt permis, financement....)

- section fonctionnement : 2 050 546.52 €
- section investissement : 1 714 149.91 €. Prix de vente du terrain 53 € TTC le m². Surface cessible 36 662 m² générant une recette de 1 943 086 € de ventes à réaliser.

Toutes les décisions ci-dessus ont été prises à l'unanimité.